

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANQ-SUP)



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE
PROFESSIONNELLE D'ASSISTANAT JURIDIQUE DE L'UFR
DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUE DE
L'UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS (UGB)**

Équipe d'évaluateurs :

- M. Dieunedort NZOUABETH, Agrégé de Droit Privé, Professeur titulaire, Président
- Maître Omar NIANG, Expert commercial et judiciaire, Membre (Professionnel)

Signature :

Pour l'Equipe, le Président



Pr. Dieunedort NZOUABETH
Agrégé de Droit privé
Professeur Titulaire des Universités

juin 2026

TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DE L'UGB ET DU PROGRAMME EVALUÉ	3
2.	AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION	6
3.	DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN	7
4.	APPRECIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP	11
5.	POINTS FORTS DU PROGRAMME	19
6.	POINTS FAIBLES DU PROGRAMME	19
7.	APPRECIATIONS GENERALES DU PROGRAMME	20
8.	RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT	20
9.	RECOMMANDATIONS A L'ANAQ-SUP	21
10.	SUIVI DES RECOMMANDATION ISSUES DE L'EVALUATION PRECEDENTE.....	21
11.	PROPOSITION DE DECISION :	24

INTRODUCTION

L'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques et Politiques (UFR-SJP) de l'Université Gaston Berger de Saint Louis a présenté à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ– Sup) un rapport d'auto-évaluation, décembre 2025 du programme de Licence Assistanat Juridique en vue d'obtenir le renouvellement de son accréditation.

L'Unité de Formation et de Recherche de Sciences Juridiques et Politique de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis fait partie des quatre premières UFR ouvertes en 1990.

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes dont la composition a été la suivante :

- Président : Professeur Dieunedort NZOUABETH,
- Membre : Maître Omar NIANG (membre).

Le 12 mai 2026, l'équipe a effectué une visite à l'UFR-SJP en vue de vérifier si le programme évalué satisfait aux différents standards de qualités de l'ANAQ-Sup.

A l'issue de cette mission d'évaluation, le présent rapport est établi conformément au format de présentation recommandé par l'ANAQ-Sup.

1. PRÉSENTATION DE L'UGB ET DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.1. Présentation de l'UGB

Créée par la loi 90-03 du 02 janvier 1990, l'Université de Saint-Louis, est devenue Université Gaston Berger (UGB) le 27 février 1997. Elle est située sur la Nationale 2, route de Ngallèle, BP: 234 - Saint-Louis, Tél :771734006-Courriel: ufrseg@ugb.edu.sn. -Siteweb: <http://www.ugb.sn.seg>

L'Université Gaston Berger est administrée par un Conseil d'Administration et dirigée par un Recteur, Président du Conseil Académique.

L'organigramme comprend les directions suivantes :

- Direction des Ressources Humaines et de la Formation (DRHF)
- Direction des Finances et de la Comptabilité (DFC)
- Direction de la Scolarité, de l'Orientation et des Statistiques (DSOS)
- La Direction de l'Innovation scientifique, de l'Insertion, de la Prospective et des Services à la Communauté (D2IPS)
- Direction de la Médecine du Travail (DMT)
- Direction des Affaires Juridiques et des Contentieux (DAJC)
- Direction de la Communication et du Marketing (DCM)
- Direction des Activités Sportives et Culturelles (DASC)
- Direction de la Recherche, de la Coopération et de l'Innovation pédagogique (DRCIP)

- Direction du Domaine, de l'Environnement et de la Sécurité (DDES)

L'enseignement et la Recherche sont faits dans 8 Unités de Formation et de Recherche que sont :

- L'UFR Lettres et Sciences Humaines (LSH)
- L'UFR Sciences Juridique et Politique (SJP)
- L'UFR Sciences Economiques et de Gestion (SEG)
- L'UFR Sciences Appliquées et Technologies
- L'UFR des Science Agronomiques, d'Aquaculture et de Technologie Alimentaire (S2ATA),
- l'UFR des Sciences de la Santé (UFR2S),
- l'UFR des Sciences de l'Education, de la Formation et du Sport (SEFS),
- l'UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC)

A ces UFR, s'ajoutent des structures d'appui telles que la Bibliothèque Universitaire, le Centre de Calcul, et le Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CRDS) ainsi que, l'Institut de Formation Ouverte et à Distance (IFOAD), l'Institut Polytechnique de Saint-Louis (IPSL).

Le programme de Licence Assistanat Juridique est piloté par l'UFR-SJP.

1.2. Présentation des programmes de formation de l'UFR-SJP et du Programme évalué

1.2.1. Présentation de l'UFR-SJP et de son offre de formation

L'UFR de Sciences Juridiques et politiques a été créée en 1990 avec l'ouverture de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Elle accomplit ses missions en s'appuyant sur un personnel d'enseignement et de recherches de 51 membres, tous grades confondus, et 22 agents administratifs, techniques et de services. En outre, elle a recours à une centaine de vacataires et de missionnaires d'enseignement provenant d'universités sœurs, de l'administration publique et d'entreprises privées. Elle accueille actuellement (année académique 2024-2025) 2197 étudiants dont 1366 hommes (62%) et 831 femmes (38%). Le taux d'encadrement est ainsi assez élevé, loin des standards internationaux. En effet, il est de l'ordre de 49 étudiants pour 1 enseignant (1 enseignant/49 étudiant).

Elle comprend trois Départements : **Science politique, Droit public et Droit privé.**

Le département de Droit privé dispose d'une Licence Droit privé dans le cadre de la formation Publique, avec trois options de spécialisation et **la Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique dans le cadre de la formation payante.**

La Licence de Droit privé offre trois options de pré- spécialisation :

- « Licence Droit privé général » ;
- « Entreprise-Affaires » ;
- « Judiciaire-Contentieux ».

L'option « Entreprise-Affaires » répond aux besoins du monde professionnel. Elle prépare essentiellement à un profil de conseiller juridique junior dans les différents métiers du droit

(Avocats, Notaires, Commissaires-Priseurs)

L'UFR de Sciences Juridiques et Politiques, dans le respect des traditions des grandes facultés de Droit, délivre :

✓ **Une Licence en Droit**

Mention Droit Public, avec deux spécialités : « Administration publique territoriale » et « Droit communautaire ».

Mention Droit Privé. Cette mention comporte deux spécialisations : « Judiciaires-Contentieux » et « Entreprises-Affaires ».

✓ **Une Licence en Science Politique**

Mention : « Métiers du développement et de la Communication »

A cet effet, l'UFR propose une formation adaptée à l'exigence de connaissance et de compréhension du droit et de la science politique. Le parcours Licence repose sur un tronc commun en Licence 1 et Licence 2. Ce tronc commun regroupe une diversité d'Unités d'enseignement mises dans le panier avec possibilité pour l'étudiant de procéder à des options entre les éléments constitutifs pour construire son parcours de formation en tenant compte des pré requis indispensables au suivi des pré-spécialisations en Licence 3.

1.2.2. Le programme de Licence Professionnelle Assistanat Juridique (LIPAJ).

● **Les objectifs de la formation**

Consciente du fait que l'Université est classiquement ouverte à une élite, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB entend relever ce défi en offrant aux bacheliers une filière courte et « professionnalisante » en droit qui leur fournira les connaissances nécessaires pour assister les professionnels du Droit (Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers...) ainsi que les chefs d'entreprises dans le traitement des dossiers juridiques et la gestion du contentieux par la délivrance d'une Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique (LIPAJ) sanctionnant trois années d'études d'un enseignement original associant une formation générale et une formation technique en droit.

Cette formation a été proposée après une analyse approfondie de la situation du marché du travail. En effet, les cabinets d'avocats et les services juridiques ont exprimé leur préoccupation sur l'absence de juristes BAC+ 3 pouvant intégrer le monde professionnel avec un profil d'assistant juridique.

● **Les objectifs stratégiques.**

La Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique (LIPAJ) offre un profil Bac+3 intéressant. Son titulaire possède une compétence grâce à une formation juridique générale en droit privé et une

formation pratique à l'environnement des entreprises, des professions libérales et juridiques (informatiques, création d'entreprise, comptabilité, fiscalité, rédaction d'actes etc.).

● Les débouchés

Divers débouchés s'offrent au titulaire de la Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique.

✓ Au sein de l'entreprise, il peut être un **conseiller chargé d'assister** le responsable du service juridique comme il peut occuper des **fonctions intermédiaires dans le** cadre de l'administration générale de l'entreprise, des micro-structures comme les Très Petites Entreprises, les Petites et les Moyennes Entreprises et les structures des Systèmes Financiers Décentralisés.

✓ Au niveau des professions libérales, le titulaire de la LIPAJ peut **assister les avocats, les Notaires, les huissiers en tant que clerc, assistant juridique, secrétaire juridique, les mandataires judiciaires, l'ordre national des Experts du Sénégal (ONES)**

✓ De même, il peut créer son propre cadre d'activité notamment dans le secrétariat juridique ou dans le domaine de l'immobilier comme **administrateur des biens, syndic de copropriété, agent immobilier.**

Cette formation répond à un besoin spécifique du monde professionnel. En effet, les Assistants Juridiques constituent des acteurs incontournables du monde juridique. Ils secondent les avocats, Directeurs de Service Juridique, Juristes d'Entreprise et Notaires dans leurs activités quotidiennes.

● Le personnel

L'UFR accomplit ses missions en s'appuyant sur un personnel d'enseignement et de recherches de 51 membres, tous grades confondus, et 22 agents administratifs, techniques et de services. En outre, elle a recours à une centaine (100) de vacataires et de missionnaires d'enseignement provenant d'universités sœurs, de l'administration publique et d'entreprises privées.

L'équipe pédagogique est composée de 17 enseignants-chercheurs permanents spécialisés dans les différentes branches du droit privé principalement et en droit public accessoirement.

Cette formation est appuyée dans ses activités pédagogiques par des professionnels de droit dont le taux d'intervention tourne autour de 30%.

2. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation de la Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique (LPAJ) de l'UFR-SJP pour le Renouvellement de l'accréditation a été rédigé en suivant le référentiel d'évaluation de l'ANAQ-Sup. Le rapport décrit l'organisation administrative en précisant le pilotage pédagogique et le pilotage managérial. Il présente une appréciation du programme en se basant sur le référentiel remis par l'ANAQ-Sup.

Cette approche d'évaluation est basée sur une méthodologie décrite consistant à collecter les informations et les éléments de preuve nécessaires pour l'élaboration du rapport d'auto-évaluation. La présentation générale du document est bien structurée autour d'un plan qui permet une lecture aisée.

3. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN

3.1. Organisation et déroulement de la visite

La mission est arrivée le 11 mai 2026, au soir, à Saint Louis. Accueillie, le lendemain mercredi 12 mai 2026, par la Directrice CIAQ de l'UGB, la mission a commencé le travail d'évaluation conformément à l'agenda fourni par l'ANAQ-Sup.

Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts :

Horaires	Activités des experts
08h 20 – 09h 00	Arrivée de la délégation des experts et installation des participants
09h 00 – 11h 38	Discussion avec les responsables de l'UFR-SJP (Voir liste de présence)
11h 45 – 13h 00	Entretiens avec les différentes composantes (PER,)
13h 12 – 13h 40	Entretiens avec les différentes composantes (PATS)
13h 41 – 14h 00	Entretiens avec les différentes composantes (Etudiants)
14h 00 – 15h 00	Pause
15h 00 – 16h 00	Visite des locaux (salles de cours, laboratoires, bibliothèque, bureaux, toilettes.)
16h 00 – 16h 30	Réunion d'harmonisation entre les experts
16h 30 – 17h 05	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation

La séance de travail s'est déroulée à la Salle des ACTES de l'UFR-SJP. Elle a démarré par les mots de bienvenue du Directeur Adjoint, le Professeur Maurice Soudieck Dione, de l'UFR-SJP, à l'endroit des experts, en présence de ses collègues, Chef de département Edouard Thome, El hadji Saidou Nourou AW coordonnateur sortant de la LIPAJ, Mme Aida Diagne Analyste qualité représentante de la Directrice de la CIAQ, Monsieur Michel Guedji SENE coordonnateur actuel de la LIPAJ, Monsieur David SOW, enseignant (voir feuille de présence en annexes).

Un tour de table a permis de procéder aux présentations d'usage et à jeter les bases d'un dialogue ouvert et constructif.

Après le tour de table, le Pr Dieunedort NZOUABETH, président de l'équipe d'experts a pris la parole pour décliner les objectifs de la mission et proposer l'agenda de la journée qui a été validé par les deux équipes.

A sa suite, Monsieur le Directeur Adjoint a procédé à la présentation de l'UFR-SJP et du programme soumis à évaluation. Il a mis l'accent sur les organes de gouvernances (le conseil d'administration, le conseil académique, le conseil d'UFR, le Directeur d'UFR, assisté par le Directeur Adjoint, le CSA), sur l'organisation administrative et pédagogique, les infrastructures (6 salles de 100 places, 2 chapiteaux, 7 salles de 50 places, un amphithéâtre de 200 places) de l'UFR-SJP.

Quant à l'offre de formation, elle a été présentée par le coordonnateur sortant, puisqu'il était en fonction au moment de l'auto-évaluation. Il a insisté sur l'historique, les objectifs et les projets de cette formation payante orientée vers la professionnalisation et logée au sein du département de droit privé. L'objectif est de former un profil polyvalent, en droit, et disciplines connexes, capable d'assister les avocats, huissiers, notaires, mandataires judiciaires, etc.

Cette phase a été immédiatement suivie d'une lecture critique du rapport d'auto-évaluation et de la maquette, conformément à la grille d'exploitation de l'ANAQ. A cette occasion, l'équipe a demandé la production de certains éléments de preuve cités en annexes mais non joints aux rapports. Des échanges ont été menés, ponctués de questions-réponses et d'explications.

Les experts ont noté quelques faiblesses persistantes dans la maquette : elle ne comporte qu'une seule UE fondamentale, composée de trois (03) EC, une seule UE complémentaire comportant quatre (04) EC et une UE optionnelle avec deux (02) EC. Cette présentation ne répond pas aux exigences du système LMD, car le mécanisme de compensation entre UE sera difficile à mettre en œuvre. Cette structuration engendre également une inadéquation entre volume horaire et nombre de crédits par UE. Avec une seule UE optionnelle, l'étudiant n'a pas le choix, puisqu'aucune option ne lui est offerte, d'où la suggestion de revoir les intitulés de UE et la création d'au moins deux (02) UE fondamentales, deux (02) UE complémentaires et deux (02) UE optionnelles, tout en trouvant des liens épistémologiques entre l'intitulé de l'UE et ses composantes (EC) qui ne devraient pas dépasser trois (03).

Par ailleurs, les experts ont noté l'absence de coefficient et de pondération au niveau des UE fondamentales, complémentaires et optionnelles. Chaque unité d'enseignement devrait être affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits en partant de la règle selon laquelle 20h équivalent à un crédit. Les coefficients peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5 selon l'importance de l'UE et de l'EC.

Il a été également souligné la nécessité, outre les greffiers, de faire appel aux avocats, huissiers, notaires et mandataires judiciaires pour les modules des rédactions d'Actes, des procédures collectives d'apurement du passif. L'enseignement de l'informatique et de l'anglais à tous les niveaux a été conseillé. De même, il a été suggéré de concevoir un cahier de texte permettant un suivi quotidien de l'évolution des enseignements et émargé conjointement par l'intervenant et le délégué de classe.

Les experts ont été heureux de constater qu'un travail de refonte et de révision des maquettes au sein de l'UFR était en cours et la maquette de la LIPAJ ne devrait pas en être exclue.

Après les discussions avec les représentants de la direction de l'établissement, la délégation des experts s'est entretenue avec les différentes composantes que sont les enseignants, les étudiants et les personnels administratifs techniques et de service (cf. Annexe pour la liste complète des personnes interrogées).

✓ **Rencontre avec le PER : 11h 45 – 13h 00**

Sept (07) enseignants ont été reçus et les échanges ont porté, entre autres, sur : les modalités de recrutement, les syllabi, les volumes horaires des enseignements, la remise des notes, l'évaluation des enseignements, l'adéquation entre le profil et les enseignements dispensés, Les conditions de travail. Les enseignants sont satisfaits.

Synthèse des discussions : Les PER ont décliné le contenu de syllabus qui respectent les volumes horaires. Toutefois il a été souligné pour les cours de procédures collectives, de rédaction d'actes, etc. de faire appel aux professionnels des différents corps de métiers pour lesquels des actes particuliers sont rédigés, en l'occurrence, les avocats, les notaires, les huissiers, les experts et mandataires judiciaires.

Globalement les PER rencontrés estiment que le programme de LIPAJ est bon et répond aux objectifs de professionnalisation. Les experts ont regretté la non-présence des professionnels à cette rencontre, car ils auraient permis d'apprécier la portée de l'amélioration des conditions de leur rémunération.

✓ **Rencontre avec le PATS : 13h12-13h40**

Quatre (04) PATS se sont présentés à l'entretien. Il s'agit du chef de service Pédagogique, du chef de service financier, de l'assistante du chef de service administratif et du responsable de la formation payante. Il a été discuté du paiement rapide des vacataires, des cahiers de textes signés par le seul professeur, du retard de paiement des étudiants préjudiciable au fonctionnement normal de LIPAJ.

Toutefois il a été suggéré la conception d'un cahier texte qui permet de retracer le déroulement du cours du professeur et qui est signé conjointement par le professeur et le responsable de classe.

En ce qui concerne, le retard de paiement des étudiants, il faudra outre le droit d'inscription exiger des étudiants le paiement en avance de trois (03) mois des frais de scolarité, ce qui permettra au programme de faire face aux charges de vacations en attendant la mise à disposition du budget de l'UFR.

La relation entre étudiants et PATS s'est beaucoup améliorée, car ils ont maintenant privilégié la communication.

✓ **Rencontre avec les étudiants : 13h41-14h05**

Les experts ont eu des échanges avec cinq (05) étudiants du programme. Ces derniers sont inscrits à différents niveaux (L1, L2 et L3) et ont eu connaissance de la LIPAJ par l'intermédiaire d'amis ou de parents. Ils se disent satisfaits des conditions d'études et de la formation reçue.

Ils reconnaissent que leurs rapports avec le Personnel Administratif Technique et de Service (PATs), se sont normalisés, puisque la communication a été revue.

Synthèse des discussions : les maquettes sont expliquées aux étudiants en début d'année lors des Amphi de rentrée. Les étudiants en début d'année, élisent leur délégués, responsables pour la défense de leurs intérêts au sein des instances de gouvernance de l'UFR SJP.

Toutefois, ils ont exprimé leur satisfaction mais ont souhaité l'augmentation du nombre des salles de cours dédiées à la LIPAJ.

Par la suite, l'équipe des experts a effectué la visite des locaux de l'établissement.

✓ **Visite des locaux : 15h00-16h00**

● **Le centre de documentation avec son extension**

Le chef de service, Monsieur Alioune SAMB a présenté son centre de documentation qui est assez fourni en ouvrages et autres revues scientifiques. La consultation des ouvrages via une plateforme numérique facilite la recherche. Malgré les travaux d'extension de la salle de documentation, il apparaît qu'à moyen terme l'UFR aura besoin d'un nouveau bâtiment pour son centre de documentation.

● **Le Bloc administratif** avec ses bureaux, des extincteurs en nombre insuffisant qu'il faut compléter. Le Bloc ne dispose pas encore de dispositif pour les personnes à mobilités réduites.

● **La Construction, depuis 2025, d'un nouveau bâtiment (R+1) abritant les salles J01 à J13** et comprenant une salle multimédia bien équipée et entretenue pour des enseignements en ligne et des soutenances.

3.2. Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)

L'équipe d'experts externes de l'ANAQ-Sup a été accueillie dans de conditions de travail correctes et propices à la réalisation de la mission d'évaluation. La direction et son équipe étaient disponibles.

Nous saluons la disponibilité du corps professoral, du personnel administratif, technique et de service et des étudiants.

Globalement, le rapport est bien rédigé et témoigne de la volonté de l'équipe de se conformer aux règles et principes préconisés par l'ANAQ. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-Sup. Tous les standards ont été renseignés. L'approche méthodologique (les étapes, les activités menées et les acteurs impliqués) qui a conduit à l'élaboration du rapport d'auto-

évaluation a été décrite. Tous les éléments de preuve annoncés dans le document ont été mis à la disposition des évaluateurs.

4. APPRÉCIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
Appréciation globale sur le standard Le programme de LIPAJ est régulièrement dispensé depuis sa mise en œuvre en 2013-2014. Une satisfaction est notée due à la polyvalence et à la flexibilité du produit avec les formations dispensées par des professionnels et des PER de l'UFR SJP (maquette, Annexe 1). Depuis sa création, dix (10) promotions sont sorties du programme. Toutes les preuves ont été rapportées, par exemple, les procès-verbaux de délibérations. Standard ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
La Licence Professionnelle d'Assistanat Juridique (LIPAJ) prépare l'étudiant aux carrières assistant Juridique dans le domaine du Conseil dans les services Juridiques des entreprises ou cabinets d'Avocats. C'est un Assistant Juridique spécialisé en « Entreprises-Affaires » avec des aptitudes en contentieux. Les connaissances acquises permettent d'assister les juristes d'affaires à : - optimiser le montage d'opérations de restructuration, fusions, création, cessions ou acquisitions en appréciant les risques juridiques et le coût fiscal ; - veiller à ce que les opérations financières envisagées soient en conformité avec les lois et règlements. - cerner les problématiques des clients et à répondre à leurs consultations. La LIPAJ prépare les étudiants à assister les avocats, les notaires, les huissiers. En effet, les formations dispensées ne prenaient pas assez en compte ce besoin spécifique d'assistants juridiques évoluant avec les professionnels du droit ayant opté pour une carrière judiciaire. Les connaissances acquises permettent de : - Maîtriser la rédaction des actes juridiques ; - Recueillir la demande des justiciables ; - Cerner les problématiques des clients et à répondre à leurs interrogations.

Les objectifs définis pour le programme d'études, correspondent bien à la mission que s'est assignée l'Université Gaston Berger. (Annexe 2 Plan Stratégique UGB).

Standard ATTEINT

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Appréciation globale sur le standard

Le programme d'études maintient des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique pour permettre de répondre par une offre de formations adaptée aux besoins du milieu du travail. La présence des professionnels soit une centaine (100) dans les activités d'enseignements témoigne d'un équilibre entre les connaissances théoriques et pratiques dans la formation assises sur des maquettes parfaitement réfléchies en collaboration avec les concernés.

L'avis des employeurs des diplômés est positif. Tous les membres du comité sont convaincus de la nécessité d'installer une cellule de suivi des diplômés pour la maîtrise des statistiques (CV des professionnels, Annexe 8).

Standard ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont établis et communiqués à toutes les personnes concernées par le programme (enseignants et personnel administratif à la suite des réunions tenues à l'UGB et étudiants aussi). Les arrêtés de nominations et les fiches de postes permettent de déterminer avec précision les champs d'action de tout le personnel Enseignant et administratif et des coordonnateurs (cf: annexe: arrêté de nomination coordonnateur) des différents niveaux de la LIPAJ. L'adoption de l'organigramme interne au sein de l'UFR a constitué un saut qualitatif pour la mise en œuvre du programme de Licence.

La mise en œuvre de la LIPAJ par le Département Droit Privé s'appuie sur un PER et des Professionnels qualifiés.

Standard ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

L'ensemble du personnel enseignant a été associé dans la conception et le développement de l'assurance qualité du programme d'études. Le PER soit 20 permanents composé (un Professeur Titulaire, un Professeur Assimilé, 10 Maîtres de conférences Assimilés et 8 assistants titulaires).

La maquette de la LIPAJ a été validée en réunion de Section par l'ensemble du PER. Ensuite, elle a été soumise à l'approbation du conseil d'UFR. Le processus a impliqué toutes les instances de l'UFR sans oublier les professionnels qui ont été consultés pour donner leur avis sur le contenu des enseignements par rapport à la finalité de la formation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'Université Gaston Berger a nommé une responsable qualité. Elle est membre à part entière de la Commission chargée de l'évaluation Assurance Qualité mise en place par l'UFR Sciences Juridiques Politiques. Le Directeur Adjoint de l'UFR a été nommé à la tête de cette structure qui regroupe tous les Chefs de départements, la Chef du Service Pédagogique, les enseignants chercheurs représentant chacun des trois départements et les délégués étudiants (L1, L2 et L3).

La Cellule Assurance Qualité (CAQ) de l'Université Gaston Berger a obtenu ses premiers résultats grâce à l'enquête effectuée lors de l'auto-évaluation. Ils ont fait l'objet d'une analyse sans complaisance. (Cf. Annexe 13: Arrêté de nomination des membres du comité de pilotage).

Standard ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Depuis la rentrée universitaire 2011-2012, l'UFR Sciences Juridiques et politiques applique le système LMD. Dans ce cadre, la mise en place de la LIPAJ à partir de l'année universitaire 2013-2014 est faite sous le format LMD. La LIPAJ prépare les étudiants au métier assistant juridique dans le domaine du conseil et du contentieux.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) dans certains éléments constitutifs. Ils intègrent aussi la confection de dossiers dans le cadre du Travail Personnel de l'Etudiant (TPE). Le Diplôme de Licence se compose de six (06)

semestres pour un total de 180 crédits. Chaque semestre universitaire de 30 crédits propose des unités d'enseignements (UE) permettant d'obtenir un nombre de crédits selon les volumes horaires définis. Les unités d'enseignements (UE) ainsi que les semestres sont capitalisables; une UE ou un semestre acquis le reste définitivement (Maquettes, Annexe 1).

Standard ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

La LIPAJ veille à l'acquisition des connaissances fondamentales par les étudiants. Ainsi en L1, le droit civil, le droit des personnes et le droit de la famille sont indispensables pour accéder à la L2 où le droit des obligations et le droit pénal restent essentiels. En L3, les matières fondamentales tiennent compte de la finalité de la LIPAJ à savoir un bon assistant juridique maîtrisant les matières essentielles au conseil et au contentieux comme les contrats d'affaires, les régimes matrimoniaux et le droit des sociétés. L'évaluation est formative et sommative.

L'évaluation formative intervient à mi-parcours avec des devoirs, dossiers et travail personnel de l'Etudiant (TPE). L'évaluation sommative prend la forme d'examens terminaux de fin de semestre. L'accent est mis aussi sur l'évaluation orale pour préparer les étudiants à l'expression, qualité essentielle du juriste.

Après l'évaluation, les étudiants sont informés des résultats par affichage. Ils ont la possibilité d'être reçus pour consultation des copies de devoirs et examens. Des séances de correction des devoirs sont organisées par les assistants qui leur communiquent leurs notes de travaux dirigés.

Les matières comme la création d'entreprises, la gestion de projets et le développement personnel sont dispensées aux étudiants pour renforcer leur employabilité et leur aptitude à entrepreneuriat. De même l'incubateur forme les étudiants à l'entrepreneuriat.

Standard ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et connues de tous les étudiants. A l'issue des délibérations par le jury (**cf. annexe n°10 PV délibération**), les résultats des examens sont transmis au service pédagogique. Les résultats sont publiés par affichage. Un délai est laissé pour le traitement des réclamations des étudiants avant la proclamation des résultats définitifs. Après, le service pédagogique procède à l'établissement des attestations et relevés de notes dans les délais assez rapides.

Ensuite, les étudiants sont informés par affichage de la disponibilité des attestations et relevés de notes qu'ils pourront retirer sur présentation d'une pièce d'identification. Les diplômes sont délivrés par le Service de la scolarité de l'UGB (Cf. Annexe 4; Règlement pour l'obtention des diplômes; Annexe 5: Décret LMD relatif à la licence).

Standard ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le passage au système LMD a sensiblement amélioré les taux de réussite en L1 et L2. Cette Situation n'a pas empêché la mise en place d'un système de tutorat destiné à aider les étudiants. Cette aide intervient par leur encadrement par des tuteurs choisis par les sections. Les statistiques sur le taux de réussite sont disponibles au service pédagogique.

Santard ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

La LIPAJ est une formation du département Droit privé. Ce département est composé d'un Professeur titulaire, d'un professeur assimilé, de trois maîtres de conférences, de sept maîtres de conférences assimilés et de huit assistants titulaires, soit au total vingt enseignants permanents. Les Professeurs de Rang A encadrent les doctorants et participent régulièrement aux soutenances de thèses. Les enseignants sont affiliés à des laboratoires de recherches permettant des séjours réguliers à l'étranger pour la rédaction d'articles ou des recherches doctorales. Le corps enseignant fait des publications scientifiques dans les revues reconnues par le CAMES. La dimension «professionnalisante» de la LIPAJ a justifié le recours à des praticiens pour étoffer le corps enseignant. L'expérience des enseignants est aussi recherchée.

Le Personnel professionnel (Greffiers, Juge, Procureur, Juriste foncier) intervient dans le programme.

Le corps enseignant a connu une évolution qualitative très importante avec de nouveaux inscrits sur les listes d'aptitudes CAMES.

Standard : ATTEINT.

Standard.4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La fixation du volume horaire des enseignants est statutaire, hebdomadaire et annuel. En effet, les enseignants-chercheurs de Rang A sont tenus à un volume horaire hebdomadaire de 6 heures, les Rangs B, 8 heures. Il existe un registre de pointage des enseignements depuis 2007-2008 à l'UFR SJP. Le coordonnateur nommé de la LIPAJ permet de constater l'état d'avancement des cours. En effet, il existe un seul Coordonnateur des trois niveaux L 1, L 2 et L 3.

Quant aux professionnels, leurs charges horaires sont définies par les maquettes fixant le quantum horaire des cours dispensés. L'emploi du temps et les cahiers de texte ont été consultés sur place.

La fixation du volume horaire des enseignants est statutaire, hebdomadaire et annuel.

Le Coordonnateur nommé de la LIPAJ permet de constater l'état d'avancement des cours.

En effet, il existe un seul coordonnateur des trois niveaux LIPAJ 1, LIPAJ 2 et LIPAJ 3.

Quant aux professionnels, leurs charges horaires sont définies par les maquettes fixant le quantum horaire des cours dispensés.

Standard ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le dispositif de formation facilite la mobilité du PER, qui s'effectue à travers notamment les Voyages d'études et les échanges inter universitaires. La mobilité intervient à travers des missions d'enseignement dans des universités étrangères. Elle apparaît aussi avec la participation à des travaux de recherches en collaboration avec des laboratoires étrangers.

La mobilité relève pour l'instant de contacts personnels mais non institutionnalisés.

Elle se manifeste par des enseignements dispensés dans des universités étrangères.

Le département Droit de l'Entreprise prévoit la mise en œuvre de conventions institutionnalisées pour faciliter la mobilité du plus grand nombre d'enseignants.

Standard ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les critères d'admission des bacheliers sont publiés lors de chaque appel à candidature. Les Conditions d'admission L 2 et L 3 sont subordonnées à la validation des 60 crédits. A défaut un passage conditionnel est possible pour l'étudiant ayant validé 70% des crédits. Toutes ces informations sont disponibles et communiquées aux étudiants. Lors de leur arrivée, le livret de l'étudiant leur est remis avec les informations indispensables. Le livret de l'étudiant est un document d'information d'une centaine de pages qui permet de se familiariser vite avec les règles gouvernant la formation.

Standard ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Il n'existe pas de rupture d'égalité académique, car aucun processus discriminatoire n'est mis en place au sein de l'UFR. En outre, une Cellule Genre a été créée à l'UGB, ce qui démontre une prise en compte des problèmes spécifiques aux femmes afin de veiller davantage à l'égalité des chances. Les données statistiques permettent de constater un équilibre entre les hommes et les femmes. On peut même constater une augmentation du nombre de femmes.

Standard ATTEINT

Standard 5.03: La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité est possible. Toutefois, la mise en œuvre est assez faible. Mais des efforts sont prévus en ce sens même s'ils ne produisent pas de résultats concrets pour l'instant.

L'accréditation de la LIPAJ est très importante pour la réalisation de cet objectif.

La faiblesse de la mobilité s'explique en partie par le manque d'information et aussi la particularité des formations payantes.

Il sensibiliser les étudiants sur les possibilités de mobilité entre les Universités sénégalaises.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Les étudiants sont répartis en groupes de TD de 20 personnes au maximum, confiés à un enseignant. Ce qui constitue un ratio permettant un suivi personnalisé. Le Travail Personnel de l'Étudiant (TPE) permet leur encadrement à travers les dossiers demandés à des groupes d'étudiants. Dans le cadre de la professionnalisation, des lettres des recommandations sont remises aux étudiants pour la recherche de stages ou pour la rédaction de leurs mémoires. Le tutorat aide aussi à relever le niveau d'encadrement des étudiants ayant des besoins d'assistance pédagogique. Le département Droit de l'Entreprise a intégré les tuteurs (5 Doctorants et 2 Bac+5) soit un nombre de huit (8) dans les équipes pédagogiques des travaux dirigés pour mieux coordonner l'aide fournie aux étudiants.

Standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

La licence se préoccupe de l'insertion des étudiants avec la mise en place de conventions de stage et de lettres de recommandations. Elle établit des relations avec des cabinets d'avocats, les banques et les services juridiques des banques. Mais cette préoccupation doit être renforcée.

La mise en place d'un bureau des relations entreprises et stages en collaboration avec la DIRE et l'utilisation de l'incubateur constituent de réelles avancées pour l'insertion des diplômés de la LIPAJ.

Standard ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

L'UFR Sciences Juridiques et Politiques est dotée de salles de cours et de travaux dirigés fonctionnelles.

Le Département dispose d'un Secrétariat et d'une salle de réunion (salle des actes) pouvant accueillir tout le Conseil avec les deux autres départements de l'UFR. Elle ne dispose pas de locaux pour son laboratoire de recherche. Le département Droit de l'Entreprise est pris en charge par le budget de l'UFR. Il dispose de moyens matériels, humains et financiers mis à la disposition de l'UFR SJP: matériel de reprographie, budget, centre de documentation, service pédagogiques, salle de réunion, personnel administratif, service technique (audiovisuel et informatique).

La Construction d'un nouveau bâtiment (R+1) J01-J13 depuis 2025 comprenant une salle multimédia pour des enseignements en ligne et des soutenances. Ce bâtiment abrite le chef de service Pédagogique, assisté de cinq agents dont l'assistante et la responsable en charge de la LIPAJ.

Le programme d'études dispose de ressources pour réaliser ses objectifs.

Il est nécessaire de construire de nouveaux bureaux pour le département Droit de l'Entreprise ainsi qu'un nouveau centre de documentation salle des professeurs.

Standard ATTEINT

5. POINTS FORTS DU PROGRAMME

Après lecture du rapport d'auto-évaluation, discussion avec les parties prenantes de l'UFR-SJP et visite du site nous avons relevé un certain nombre de forces favorables à la qualité de l'offre de formation. Il s'agit notamment des aspects ci-après :

- Rapports entre étudiants et PATS améliorés par la communication ;
- Enseignants de qualité et de profil diversifié ;
- Renforcement de la gestion administrative de la formation payante ;
- Une très bonne documentation ;
- Une bonne mutualisation des salles de cours ;
- Le programme d'études permet d'acquérir les bases de connaissances théoriques et pratiques ;
- Professionnalisation ;
- Effort appréciable de recrutement de 47 à 51 PER
- Laboratoires de recherche dynamiques ;
- Revue scientifique ;
- Bonnes Infrastructures pédagogiques, dotées de salles Multimédia pour formation en ligne ;

6. POINTS FAIBLES DU PROGRAMME

Après lecture du rapport d'auto-évaluation, discussion avec les parties prenantes de l'UFR-SJP et visite du site nous avons relevé des points perfectibles, entre autres, ce qui suit :

- Inadéquation entre les intitulés des UE et des EC ;
- Pas de UE optionnelle dans les maquettes ;
- Faible taux de recouvrement des créances ;
- Effectif étudiants du programme très faible ;
- Données sur le taux d'insertion inexistantes ;
- Faiblesse du nombre de professionnels intervenant dans le programme ;
- Non-présence des professionnels lors de nos rencontres ;
- L'absence de partenariat formalisé avec le milieu professionnel ;
- Communication institutionnelle quasi inexistante autour du programme ;

- Site internet de l'UFR pas à jour ;
- L'absence d'un point focal de la CIAQ pour le suivi interne des évaluations ;
- La non-identification des toilettes par la mise en place de signalétiques ;
- Extincteurs en nombre insuffisant ;
- Insuffisance des bureaux pour les PER ;
- Pas de salle de professeurs ;
- L'absence d'un cahier de texte bien conçu.
- L'absence de cours d'informatique et d'anglais à tous les niveaux de la formation

7. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME

La mission d'expertise externe de la Licence Professionnelle en Assistanat Juridique a retenu pour l'essentiel des aspects positifs sur l'ensemble du programme.

L'équipe des évaluateurs recommande la consolidation des acquis dans le domaine de la professionnalisation et préconise un accompagnement plus soutenu des étudiants pour leur insertion dans le milieu du travail, gage de durabilité du programme.

8. RECOMMANDATIONS À L'ETABLISSEMENT

- Mieux vulgariser la formation LIPAJ;
- Stabiliser la maquette en la rendant d'avantage conforme aux exigences du système LMD ;
- Introduire des unités d'enseignement en informatique et en anglais juridique de la L1 à la L3 ;
- Modéliser le cahier de texte avec signature conjointe du délégué et de l'intervenant pour un meilleur suivi des enseignements ;
- Multiplier les sorties pédagogiques et les visites des entreprises, cabinets et administration publiques directement intéressés,
- Développer les relations de partenariat avec les entreprises publiques, et privées pour faciliter l'insertion des étudiants sortants ;
- Recruter un agent en charge de l'assurance qualité au sein de l'UFR;
- Instaurer un système de paiement qui facilite le recouvrement et la couverture des besoins financiers du programme ;

9. RECOMMANDATIONS À L'ANAQ-SUP

- Rendre possible le suivi à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations.
- Travailler davantage à la vulgarisation du référentiel par des séances de formation et d'information à destination du PER, des PATS et des étudiants.
- Faire évaluer les programmes à bonne date.
- Encourager les établissements à recruter des agents en assurance qualité.

10. SUIVI DES RECOMMANDATION ISSUES DE L'EVALUATION

PRECEDENTE

Quant au rapport d'évaluation précédent, les experts avaient fait des recommandations relatives à des points faibles analysés ci-après :

N°	Recommandations issues du rapport d'évaluation de juin 2019	État de mise en œuvre de la recommandation	Observation
1	Stabiliser la maquette en la rendant conforme aux exigences de la LMD	Le Diplôme de Licence se compose de six (6) semestres pour un total de 180 crédits. Chaque semestre universitaire (30 crédits) propose des unités d'enseignements (UE) permettant d'obtenir un nombre de crédits selon les volumes horaires définis. Les unités d'enseignements (UE) ainsi que les semestres sont capitalisables ; une UE ou un semestre acquis le reste définitivement. Les UE optionnelles ainsi que les coefficients et les pondérations ne sont pas pris en compte dans la maquette. De même les UE fondamentale et complémentaire ne répondent pas aux exigences du système LMD.	
2	Faire un recrutement massif des PER avec des profils diversifiés	Le nombre PER passe de 47 en juin 2019 à 51 en décembre 2025 soit en valeur absolue 4 PERS. Le PATS passe 14 à 25 dans la même période soit 9. Le corps enseignant a connu une évolution qualitative très importante. Le nombre de Professeurs agrégés a sensiblement augmenté sur un délai assez court. Cette situation a influé positivement le taux d'encadrement des étudiants.	
3	Formaliser à travers un contrat de prestation ou un accord de partenariat entre les professionnels et établissement	Il est noté un arrêté 001402/UGB/RSG/DRHF/MGD/rkk portant recrutement de 256 vacataires et un arrêté 5042/UGB/R/DRHF/MGD/mbb du 11/12/2025 de deux vacataires.	

4	Mettre en place un système de paiement rapide des vacataires;	Il n'existe pas encore un système rapide de recouvrement créance mis en place la seule exigence est que l'étudiant ne peut s'inscrire s'il n'est pas à jour de sa scolarité de l'année précédente.	
5	Améliorer les rapports entre étudiants et PATS	Les rapports entre étudiants et PATS bien améliorés grâce à la communication	
6	Consolider et renforcer la propreté de toilettes étudiantes;	La propreté s'est améliorée avec le remplacement des chaises dans toutes les toilettes. Cependant, absence de signalétiques et de séparations garçons et filles.	
7	Faciliter l'accès des étudiants aux stages	Le Travail Personnel de l'Etudiant (TPE) permet leur encadrement à travers les dossiers demandés à des groupes d'étudiants. Dans le cadre de la professionnalisation, des lettres des recommandations sont remises aux étudiants pour la recherche de stages ou pour la rédaction de leurs mémoires.	
8	Mieux vulgariser la formation LIPAJ;	Les critères d'admission des bacheliers sont publiés lors de chaque appel à candidature. Toutes ces informations sont disponibles et communiqués aux étudiants. Lors de leur arrivée, le livret de l'étudiant leur est remis avec les informations indispensables. Le livret de l'étudiant est un document d'information d'une centaine de pages qui permet de vite se familiariser avec les règles gouvernant la formation.	
9	Renouveler le fonds documentaire (revues actualisées)	Fonds documentaires fournis : beaucoup de ressources numériques dans la bibliothèque agrandie. Des ouvrages et revue étrangères disponibles.	

10	Multiplier les sorties pédagogiques et les visites des entreprises, cabinets et administration publiques directement intéressés	Dans sa politique de développement d'une formation professionnalisante, le département Droit l'Entreprise collabore avec les PER des autres universités, des doctorants et s'appuie sur l'expertise de professionnels.	
11	Accélérer la mise en place du wi-fi.	Le Wifi pose un problème à ce jour.	
12	Développer les relations partenariales avec les entreprises publiques, privées et à but non lucratif pour faciliter l'insertion des étudiants sortants	Le département Droit de l'Entreprise établit des relations avec des cabinets d'avocats, les banques et les services juridiques des banques. Mais cette préoccupation doit être renforcée. La mise en place d'un bureau des relations entreprises et stages en collaboration avec la DIRE et l'utilisation de l'incubateur constituent de réelles avancées pour l'insertion des diplômés de la LIPAJ.	
13	Accompagner davantage les universités avec des programmes de formation en assurance qualité		

11. PROPOSITION DE DECISION :

AVIS FAVORABLE POUR UN RENOUVELLEMENT d'accréditation